

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Programmation 2021 des expositions à l'Espace culturel départemental 21 bis Mirabeau situé à Aix-en-Provence et adoption d'une convention-type régissant les prêts d'œuvres d'art consentis au Département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- la programmation prévisionnelle de l'Espace culturel départemental 21 bis Mirabeau,
- la convention de prêt type régissant les prêts d'œuvres d'art consentis au Département lors des expositions à l'Espace culturel départemental 21 bis Mirabeau, dont le projet est annexé au présent rapport.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**